

PRESTATIONS, TARIFS ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Cotisation: CHF 80.- / année civile + CHF 30.- de taxe d'inscription (la première année), en suite 80.- par année civile

Prestations incluses dans la cotisation :

- Conseils juridiques personnalisés
- Abonnement au journal « Droit au logement »

Prestations non incluses dans la cotisation (sous réserve de la disponibilité des consultant-e-s et du bien-fondé de la demande) :

- Assistance en commission de conciliation
- Assistance lors de l'état des lieux de sortie
- Analyse du décompte de chauffage

PRIX DES PRESTATIONS DE L'ASLOCA RÉGIONS

Pour bénéficier des prestations de notre association, consultations comprises, le membre doit obligatoirement s'être acquitté de la cotisation de l'année en cours et des éventuels arriérés :

- **Cotisation pour bail d'habitation** : La première cotisation est de CHF 110.- (CHF 80.- de cotisation pour l'année civile + CHF 30.- de taxe d'inscription). Ensuite, CHF 80.-/année civile dès la deuxième année.
- **Demi-cotisations AVS/AI** : Veuillez-vous référer à l'article 10 de nos statuts.
- **Cotisation pour bail commercial** : La première cotisation est de CHF 160.- pour l'année civile (CHF 130.- de cotisation pour l'année civile + CHF 30.- de taxe d'inscription). Ensuite, CHF 130.-/année civile dès la deuxième année.

Prestations fournies en fonction du bien-fondé de la cause et des disponibilités des consultant.e.s :

- **Assistance en commission de conciliation :**
 - Prix correspondant à 10% du loyer net avant audience si le locataire est membre de l'ASLOCA depuis moins de deux ans avant le début du litige (TVA 8, 1% en sus).
 - Prix correspondant à 8% du loyer net avant audience si le locataire est membre de l'ASLOCA depuis plus de deux ans avant le début du litige (8.1% TVA en sus).Dans tous les cas, **le prix minimum** facturé pour une assistance en commission de conciliation est de CHF 80.- (8.1% TVA en sus)
et le prix maximum de CHF 300.- (TVA 8.1% en sus)

- **Transaction avant audience :**
CHF 120.- (TVA 8.1% en sus)

- **Transaction après audience :**
CHF 50.- (TVA 8.1% en sus) en plus du prix déjà facturé selon les conditions susmentionnées.

- **Assistance lors d'un état des lieux de sortie :**
Tarif horaire de CHF 80.-/heure, (TVA 8.1% en sus) temps de transport facturé.
Prix minimum facturé : CHF 80.- (TVA 8.1% en sus).
Le montant doit être réglé en liquide le jour de l'état des lieux de sortie.

- **Examen d'un décompte de chauffage :**
CHF 100.- (TVA 8.1% en sus)

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires d'ouverture pour les téléphones et la réception :

Lundi à jeudi : 9h00–12h00 / 13h30–16h30

Vendredi : 9h00–13h30 (non-stop)

Téléphone : 021 617 16 17

La réception est ouverte **uniquement dans nos locaux rue Jean-Jacques Cart 8 à Lausanne**

Aucune consultation juridique ne vous sera accordée sans rendez-vous.